

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Justine GRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 13 mars 2025
Date de publication : 27 mars 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	CHAPIN Jean-Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	JEANNEROD Georges
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	DIEBOLT Alain
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	PANNAUX Joël
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	JACQUOT Patrick
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	DAVID Françoise
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	LABOUROT Céline
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	GRUET Olivier
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
CROISERAT Jean-Luc	GIROD Isabelle	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
GUIBELIN Marie-Rose	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
HOFFMANN Maurice	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MIRAT Maryline
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie
DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas
EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
MBITEL Mohamed donne procuration à JABOVISTE Philippe
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
VIVERGE Patrick donne procuration à BERNARDIN Daniel
LAGNIEN Jacques donne procuration à PANNAUX Joël

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	PAUVRET Emeric	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	BREMOND Gabriel	GINET Gérard
LACROIX Olivier		

Objet : Conservatoire Botanique National Bourgogne Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés – Validation des statuts modifiés de l’Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE)

Rapporteur : Monsieur Olivier MEUGIN

Par délibération n° DCC-2024-097 du 26 septembre 2024, la Communauté d’agglomération du Grand Dole a décidé de participer à la création d’un Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) afin de modifier l’organisation actuelle des deux Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) présents sur le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté et d’intégrer la participation de l’État à cette nouvelle structure.

Malheureusement, le département du Territoire de Belfort a décidé de ne pas participer à l’EPCE. Ce retrait du projet conduit à la modification des statuts approuvés par la délibération du 26 septembre 2024.

Il est donc nécessaire pour la Communauté d’Agglomération du Grand Dole de délibérer à nouveau pour valider les statuts modifiés en conséquence, à savoir :

- Fixer la liste des membres (article 1 des statuts) comme suit :
 - L’État,
 - La Région Bourgogne-Franche-Comté,
 - Le département du Doubs,
 - Le département du Jura,
 - Le département de la Haute-Saône,
 - Le département de Côte d’Or,
 - Le département de la Nièvre,
 - Le département de l’Yonne,
 - La communauté urbaine « Grand Besançon Métropole »,
 - La métropole « Dijon Métropole »,
 - La communauté d’agglomération du Grand Dole,
 - La ville de Besançon,
 - Le parc naturel régional du Haut-Jura,
 - Le parc naturel régional du Doubs Horloger,
 - Le parc naturel régional des Ballons des Vosges,
 - Le parc naturel régional du Morvan,
 - Le parc national de forêts,
 - L’office français de la biodiversité,
 - L’office national des forêts,
- Prévoir que son conseil d’administration comporte 28 membres (article 9 des statuts), c’est-à-dire 22 membres répartis entre les différents membres fondateurs, auxquels s’ajoutent deux représentants du personnel, deux personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l’établissement et deux représentants d’associations œuvrant en matière environnementale.

Cette nouvelle composition du Conseil d’Administration est sans incidence sur le nombre de siège de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole.

Vu le Code de l’Environnement, et notamment ses articles L. 414-10 et R.416-1 à R.416-5 (relatifs aux conservatoire botaniques nationaux),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9, R.1431-1 à R.1431-21 (relatifs aux EPCE) et L. 3211-1 (relatif à la compétence d’attribution du Conseil Départemental),

Vu la délibération n° DCC-2024-097 du 26 septembre 2024,

Considérant le retrait du département du Territoire de Belfort du projet de création de l’EPCE,

Considérant l’intérêt de doter le territoire régional d’un Conservatoire botanique regroupant le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés et l’antenne Bourgogne du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien,

Considérant que l’adhésion à l’EPCE permet à la Communauté d’Agglomération du Grand Dole d’améliorer et de valoriser la connaissance des espèces et des écosystèmes pour une meilleure intégration de la protection du patrimoine naturel aux décisions publiques comme privées,

